



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
*chargé de la vie associative
et de la politique de la ville*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 878 / MEE

Papeete, le mardi 30 juillet 2013

Le ministre

Pour diffusion dans les écoles publiques et privées du 1^{er} degré

Lettre de rentrée de 2013 -2014

Depuis l'adoption de la Charte de l'Éducation rénovée en juillet 2011, ces deux dernières années ont été le témoin de la mise en place d'une nouvelle politique éducative à la fois largement inspirée des orientations nationales et soucieuse de refléter les spécificités de notre culture polynésienne. C'est également sur ce schéma que se profileront les prochaines années, avec toutefois une plus grande volonté de compter l'État parmi nos partenaires privilégiés.

Les enjeux d'une École pour tous, performante et ouverte sont au cœur des préoccupations de tous les acteurs éducatifs. Aussi, au regard de l'ampleur de la tâche à accomplir et des efforts considérables déjà déployés par les uns et les autres, je vous suis reconnaissant et vous assure de tout mon soutien afin que vous puissiez continuer à travailler sereinement tout en restant mobilisés et présents.

Tout comme j'ai confiance en votre aptitude à mener tous les élèves vers la réussite scolaire et professionnelle, j'aspire à ce que désormais cette image d'une École pour la Réussite reprenne sa juste place dans les esprits de tous et surtout des familles qui nous confient leurs enfants. Soyons fiers de nos métiers !

Pour construire cette École de la Réussite pour tous et afin de rentabiliser au mieux l'autonomie qui nous revient en matière d'éducation, les orientations à suivre se déclineront de la manière suivante :

Le recentrage sur l'acquisition de savoirs fondamentaux à l'école primaire

Parler, lire, écrire, compter et calculer sont les savoirs fondamentaux qui permettront d'asseoir les connaissances et les compétences de base de tous les élèves. Rester exigeant sur l'acquisition de ces fondamentaux permettra de dépister le plus tôt possible, les fragilités éventuelles afin qu'aucun élève ne se retrouve en situation de décrochage scolaire. Il s'agit, dès la maternelle, de favoriser un meilleur accès au langage pour les enfants qui en sont le plus éloignés dans leur contexte quotidien. Il convient de préparer, de manière progressive, l'accès aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire tout en prévenant les difficultés scolaires et les effets des inégalités sociales et géographiques. Les apprentissages systématiques en langue orale, en lecture et en écriture seront renforcés. Le calcul mental et la résolution de problème sont des activités à mener de façon journalière.

L'attention portée aux effectifs des classes de SG et CP et les différents dispositifs faciliteront l'acquisition des compétences de base, favoriseront la différenciation pédagogique et permettront d'assurer un apprentissage réussi de la lecture. Tout acte d'écriture devra faire l'objet d'une extrême vigilance tant sur le fond que sur la forme, il est indispensable de le relier à de véritables situations de communication.

Dans le cadre du plurilinguisme, les expérimentations en cours dans l'enseignement des langues polynésiennes et anglaise seront poursuivies et s'articuleront avec les apprentissages en langue française.

La pédagogie de projet est un axe à privilégier dans tous les contextes de classe, tant en maternelle qu'à l'élémentaire. Elle véhicule sens, intérêt et interactions, indispensables à l'acquisition des savoirs.

L'évolution des pratiques pédagogiques tout au long de la scolarité obligatoire devrait faciliter les transitions école-collège et collège-lycée et permettre à chaque élève de maîtriser, à la sortie du collège, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il devra acquérir une compétence suffisante en langue française pour suivre valablement un cursus de formation générale, technologique ou professionnelle, au-delà de la scolarité obligatoire.

La réorganisation des services pour une plus grande cohésion

L'aménagement progressif des services administratifs et pédagogiques des premier et second degrés sera mis en œuvre pour un meilleur pilotage, une meilleure répartition des compétences et une plus grande harmonisation. Tous les personnels des écoles, des centres et des établissements s'approprieront progressivement une culture du parcours éducatif, de l'école maternelle à la classe terminale.

La politique des bassins de formation sera renforcée par la réunion périodique des cadres de l'éducation et impulsera une démarche commune s'inscrivant dans la continuité des enseignements et des apprentissages entre les premier et second degrés. Une offre de formation diversifiée, cohérente et lisible par les familles sera proposée dans chaque bassin de formation. Il s'agit de donner la possibilité à chaque élève de construire un parcours de scolarisation, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel lui permettant de s'insérer dans la vie professionnelle et la société de demain dans les meilleures conditions.

La mise à disposition raisonnée de moyens adaptés

Mener de manière égale tous les dispositifs (ECOLPOM, anglais cycle 3, C2R, télé-enseignement, maîtres surnuméraires) actuellement en place vers une généralisation, n'est ni envisageable en terme de coût, ni uniformément justifié en terme de besoins.

En revanche, là où les indicateurs feront clairement apparaître des manques et/ou des attentes particulières, des dispositifs adaptés seront proposés par les Inspecteurs aux directeurs, aux enseignants, aux parents et aux élèves.

- **Le dispositif ECOLPOM** continue l'expérimentation des cinq heures hebdomadaires de tahitien. Pour les écoles qui le souhaitent, qui possèdent les personnes compétentes pour le faire et qui ont recueilli un avis favorable des parents, l'opportunité peut leur être donnée de s'engager dans le même processus.
- **L'enseignement de l'anglais au cycle III**, à raison d'une heure trente minutes par semaine, est reconduit pour tous les établissements. En revanche, si le recours au logiciel « let's go » a permis aux enseignants de s'approprier peu à peu l'enseignement de l'anglais sous certaines formes, il n'en reste pas moins très coûteux. D'autres méthodes vont devoir prendre le relai dans le courant de l'année. Les conseillers pédagogiques se préparent déjà à accompagner les enseignants durant cette phase de transition.

Pour les écoles qui le souhaitent, qui possèdent les personnes compétentes pour le faire et qui ont recueilli un avis favorable des parents, l'opportunité peut leur être donnée de s'engager dans la mise en place de l'enseignement de l'anglais dès le cycle II.

- **Le dispositif C2R** concentré sur la maîtrise de la langue, ayant largement porté ses fruits, est reconduit sur des écoles de Tahiti. Le dispositif n'étant pas figé, il conviendra, aux vues des résultats aux évaluations, de repenser chaque année au caractère éligible de chaque école afin que d'autres puissent en bénéficier.

- **L'école numérique** doit continuer son ascension.

Le télé-enseignement est une alternative à développer pour répondre à la contrainte de l'éloignement et de l'isolement géographique de certaines écoles. Afin de rétablir une certaine équité dans la mise à disposition des moyens, l'équipement en matériel informatique des écoles des Tuamotu-Gambier, des Marquises et des Australes est considéré comme une priorité, l'uniformisation pour toutes les écoles restant l'objectif final à atteindre. En parallèle, des démarches sont entreprises pour améliorer la qualité des connections.

Je vous encourage tous à faire de l'école numérique une vraie réalité à tous les niveaux. L'ère du numérique doit se refléter dans les pratiques des enseignants, dans l'usage qu'en font les élèves, c'est un outil de formation au service des enseignants, c'est un outil de pilotage au service des corps directeurs (référence est faite au BE1D).

- **Le volet ASH (l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés)** fera l'objet d'une importante réflexion qui portera particulièrement sur l'élaboration d'un cadre juridique de référence. La scolarisation des élèves présentant un handicap est confortée pour construire une école inclusive, ouverte à tous. Chaque enfant ou adolescent présentant un handicap est accueilli dans le lieu de scolarisation le plus proche de son domicile. L'équipe de suivi de scolarisation, animée par l'enseignante spécialisée référent (ESR), examine avec la famille les aménagements et les mesures spécifiques à prendre pour assurer la réussite de sa scolarisation.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) arrêté par la CTES est décliné au niveau pédagogique au sein de l'école ou de l'établissement. Une formation adaptée est proposée aux différents acteurs.

Chaque école ou établissement consacrera un volet de son projet à l'inclusion des élèves handicapés et à la scolarisation des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

L'action des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté participera, de façon complémentaire, à développer un contexte de scolarisation favorable permettant de répondre aux besoins éducatifs particuliers de tous les élèves. Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté seront mis en continuité dans les premier et second degrés.

- **L'attribution de maîtres surnuméraires** (faisant écho au dispositif national « plus de maîtres que de classes ») doit pouvoir se déployer d'année en année auprès des établissements identifiés comme appartenant à des « zones sensibles ». Mais il est utile de rappeler que ces moyens humains ne peuvent avoir de légitimité que si des efforts sont faits par ailleurs pour que l'Ecole puisse maintenir son devoir de service public...

Le renforcement du lien entre l'Ecole et les familles

Aujourd'hui, l'école de la Réussite est celle qui parviendra à instaurer la coéducation.

Différents outils permettront de renforcer la communication et d'obtenir l'adhésion des familles aux différents aspects de la vie scolaire. Des espaces parents bien matérialisés et conviviaux seront progressivement mis à disposition dans les écoles et les établissements en lien avec les communes. Les échanges réguliers et simultanés à l'aide des outils numériques entre les élèves internes et leurs familles seront développés. Des actions de soutien à la parentalité seront conduites au sein ou à l'extérieur des établissements en partenariat avec les équipes éducatives. Les journées « parents d'élèves » régulières et « les journées d'excellence » en présence des parents continueront à renforcer les partenariats avec les familles et leurs associations.

Enfin, la simplification des documents d'évaluation réduit au seul livret numérique de compétences et de connaissances harmonisé et accessible aux familles devrait concourir à améliorer les échanges d'informations entre tous les partenaires de l'école polynésienne.

Le dernier né des dispositifs, **Objectif Réussite Scolaire (ORS)**, s'inscrit dans cette politique éducative. Deux écoles pilotes, de Papara et de Papetoai, pourront en bénéficier dès cette rentrée. Ce dispositif prévoit, pour les classes associées, un dégagement de trois heures hebdomadaires de cours, durant lesquelles des associations interviendront pour animer des ateliers éducatifs culturels, artistiques et sportifs. Dans le même temps et grâce à la prise en charge des élèves par les intervenants extérieurs, les enseignants titulaires des classes concernées pourront garder un groupe restreint d'élèves afin de mener avec eux des activités de différenciation pédagogique. De part et d'autres, les éducateurs impliqués dans ce dispositif veilleront à la mise en oeuvre de pratiques innovantes et de méthodes d'apprentissage nouvelles valorisant l'estime de soi.

Parallèlement à la gestion des ateliers, il reviendra à la directrice de l'école d'accueillir les parents des élèves, qui auront toute légitimité à prendre part aux activités, tant ceux pris en charge par les animateurs extérieurs que ceux pris en charge par les titulaires de classe. Un support pédagogique appelé « la mallette des parents » viendra fixer le cadre protocolaire des échanges entretenus par les différents partenaires. Ce dispositif s'inscrit bien dans une démarche de coéducation.

La professionnalisation des enseignants et des personnels de l'éducation

Celle-ci optimisera l'efficacité des enseignements. Les acquis de la formation initiale des enseignants seront stabilisés et approfondis par des actions régulières de formation continue comportant des modules communs pour les premier et second degrés dans le cadre d'un plan de formation global, cohérent et lisible.

Les maîtres formateurs associés à l'IUFM doivent être les dignes représentants du pays au sein d'une formation initiale qui relève de l'Etat, ils auront à participer à la préparation de l'ouverture future de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education. Quant aux autres maîtres formateurs, ils seront sollicités par les Inspecteurs dans le cadre de leur circonscription.

La formation des personnels à profil spécifique sera ciblée sur les priorités de la politique éducative et notamment sur la prise en charge de la diversité des élèves dans la classe. Elle concerne tout particulièrement l'entrée dans le métier des néo-titulaires, la prise en charge des professeurs stagiaires du second degré, les formations de spécialisation des acteurs concernés par l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés.

Mesdames et messieurs les professionnels de l'enseignement, je vous réaffirme tout mon soutien et vous souhaite une bonne rentrée !

